Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260304-20260316-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 18
- Pouvoir : 1

PRÉSENTS : MM. GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, HAUROGNE Ludovic, Mmes BEGO Anne, GUILLET Isabelle, HOUEIX Marie-Thérèse, PINIER Marie-Pierre, MAGRE Brigitte, MM. FRÉOUX Jean-Paul, ONIMUS Rémy, MAGNEN Franck, HAENTJENS Vincent, M. MADIOT Régis, Mmes GARCON Bénédicte, LUCAS Sabrina, JAGUT Nolwenn.

POUVOIR : Mme LOYER Roselyne a donné pouvoir à Isabelle GUILLET.

ABSENT : M. JACOB Romain.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GARÇON Bénédicte

2026.03.16 : Finances : Demande de subvention DSIL pour l'aménagement d'un macro-lot dédié à l'habitat réversible au sein du lotissement les Baujets

Le Maire rappelle que la commune a confié à l'association Hameaux Légers le soin d'accompagner un collectif d'habitants intéressés pour vivre dans de l'habitat léger au sein du lotissement les Baujets.
La commune de Pluherlin porte un projet d'habitat réversible et écologique, sous la forme d'un éco-hameau d'habitats légers de 6 logements et d'un bâtiment commun, sur une parcelle d'environ 1 600 m², au Nord du lotissement des Baujets dont les travaux de ce dernier démarreront 1er trimestre 2026.

Ce projet vise à :

- développer une offre de logements abordables répondant aux besoins identifiés sur la commune ;
- favoriser l'habitat durable, respectueux des sols et à très faible empreinte carbone ;
- encourager une dynamique sociale et intergénérationnelle via des espaces mutualisés ;
- proposer une alternative locale au logement cher, inadapté ou standardisé.

Il s'agit pour la commune de réaliser les travaux suivants et de prendre en charge les études nécessaires au bon déroulement du projet :

- Viabilisation (VRD) : voirie interne non imperméabilisée, réseaux eau potable, eau usée, électricité, stationnements perméables, intégration paysagère - clôtures – proratisation à 13% des travaux - études de maîtrise d'œuvre - autres études – acquisition foncière du lotissement les Baujets.
- Maîtrise d'oeuvre VRD : permis d'aménager et suivi des travaux
- AMO : prescriptions urbanistiques, montage du bail emphytéotique, assistance PA, suivi global.

La constitution d'un collectif d'habitants est un préalable au lancement effectif de l'opération (travaux). Les rencontres entre les candidats se poursuivent sous l'égide d'Hameaux Légers.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260304-20260316-DE

- Printemps 2026 : désignation du collectif et poursuite de la concertation avec celui-ci
- Juin 2026 : dépôt PA hameau réversible
- Septembre 2026 : obtention du PA
- Automne 2026 : début des travaux

Le projet est estimé à 218 688€ HT. Le plan de financement mobilisera des **subventions de l'État** (DSIL) à hauteur de 72% ; une part d'**autofinancement communal** ; des **redevances ou loyers** acquittés par les foyers occupants. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Principaux postes de dépenses (par nature/lot) en € HT		**Recettes en € HT**	
AMO - Hameaux légers	12 818,00 €	**DSIL (72%)**	157 670 €
Maîtrise d'œuvre et permis d'aménager	9 500,00 €	**Loyers**	21 600 €
Viabilisation macro-lot		**Fonds propres**	39 418 €
Terrassement voirie	15 460,00 €		
Réseaux EU/EP	13 980,00 €		
Réseaux souples	25 610,00 €		
Aménagements paysagers	7 745,00 €		
Proratisation travaux terrain lotissement les Baujets (13% de la surface totale)			
Maîtrise d'œuvre	5 800,00 €		
Maîtrise d'œuvre SIAEP EU/EP	1 062,00 €		
Terrassement voirie	39 211,00 €		
Réseaux souples	23 519,00 €		
Réseau EU:EP / SIAEP	23 010,00 €		
Aménagements paysagers	4 300,00 €		
Etude de sol	351,00 €		
Notaire - rédaction bail emphytéotique	7 822,00 €		
Acquisition foncière	23 000,00 €		
Imprévus 3%	5 500,00 **€**		
TOTAL	**218 688,00 €**		**218 688, 00€**

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les circulaires DETR/DSIL du Préfet du Morbihan

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès de la Préfecture du Morbihan pour l'aide DSIL.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à entreprendre toutes démarches utiles à l'aboutissement de ce projet.

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Bénédicte GARÇON
La secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.03.10 09:45:48 +01'00'